

COMPTE RENDU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Mardi 21 NOVEMBRE 2023

Mme Faccenda, Principale du collège ouvre la séance à 18h15.

Mme Faccenda souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres et aux nouveaux membres élus. Elle propose un tour de table afin que chacun puisse se présenter.

Mme Faccenda informe les membres du Conseil d'Administration en tant qu'invités et observateurs de : M.Fauchoux, M.Lapointe et M.Raud, stagiaires M1 EPS accompagnés dans leur stage par M.Pichereau et Mme Renault, stagiaire M2 accompagnée dans son stage par Mme Bled. Présents dans le cadre de leur formation, ils ne prendront pas part aux différents votes.

> Sont présents 21 membres sur 30,

- Mme Mercier, personnalité qualifiée, Monsieur Trabelzi, représentant de la collectivité territoriale, M. Pisciotta représentant élèves, Mme Wasiutek et Mme Gicquel représentantes des personnels enseignants et d'éducation, M. Muller représentant des parents d'élèves et Mme Picard, représentant des personnels TOS sont excusés.
- M. Dekindt, agent comptable et membre invité est excusé.

Mme Faccenda propose la candidature de Madame Madec en tant que secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint Mme la Principale déclare que la séance peut débuter.

- > Mme Faccenda procède à l'examen et au vote du compte-rendu du Conseil d'Administration du 17 octobre 2023.

VOTE		
Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 2

Mme Faccenda indique que le point II-3 Conventions est supprimé en l'absence de conventions à incidence financière à signer.

POINT I- Vie de l'établissement : acteurs et instances

1. Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Mme la Principale présente le règlement intérieur aux membres du Conseil d'Administration (cf. annexe 1).

VOTE		
Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0

2. Commission Permanente

Mme Faccenda apporte les précisions suivantes aux membres du Conseil :

La Commission Permanente est désormais créée par le Conseil d'Administration uniquement si délégation de compétence lui est donnée. Le Conseil d'Administration doit donc se prononcer sur la création ou non d'une Commission Permanente lors de la première réunion qui suit son élection et choisir quelles compétences il lui délègue parmi celles mentionnées aux 6°, 7°, 8°, 9°, 10° et 12° de l'article R. 421-20. »

La Commission Permanente n'instruit plus obligatoirement les questions relevant de l'article R421-2 du code de l'éducation (emploi de la DGH par exemple) qui sont désormais de la compétence unique du conseil d'administration.

Mme Faccenda précise que ce vote aura lieu chaque année après le renouvellement du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration se prononce à l'unanimité pour la non-constitution de la Commission Permanente pour l'année scolaire 2023/2024 ;

VOTE		
Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0

3. Installation du conseil pédagogique

Mme la Principale indique que le conseil pédagogique est une instance de concertation entre les professeurs au sein de l'établissement. Il participe à l'autonomie pédagogique des Établissements Publics Locaux d'Enseignement.

Il est une instance de consultation des enseignants sur la politique éducative de l'établissement. Cette instance sera notamment le lieu de la rédaction du Projet d'Établissement et de la mise en œuvre des orientations ministérielles. Le conseil pédagogique peut associer toute personne dont la consultation est jugée utile en fonction des sujets traités.

4. Installation du Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CESC)

Mme la Principale présente brièvement le Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CESC), le programme étant en cours de rédaction.

Le Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté s'inscrit dans le pilotage de chaque établissement scolaire du second degré. C'est une instance de réflexion, d'observation et de proposition qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière d'éducation à la citoyenneté et à la santé et de prévention de la violence, intégrée au projet d'établissement. Le CESC organise également le partenariat en fonction des problématiques éducatives à traiter.

Mme Faccenda présente les membres du Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (Cf. annexe 2).

5. Installation du conseil de discipline

Mme la Principale indique que le conseil de discipline est compétent pour prononcer à l'encontre des élèves l'ensemble des sanctions prévues par la réglementation en vigueur et inscrites dans le règlement intérieur de l'établissement (avertissement, blâme, mesure de responsabilisation, exclusion temporaire de la classe ou définitive de l'établissement ou de ses services annexes) et en présente les membres (Cf. annexe 3).

6. Installation de la commission éducative

Mme la Principale indique que la commission éducative a pour mission d'examiner la situation d'un élève dont le comportement est inadapté aux règles de vie dans l'établissement ou qui ne répond pas aux obligations scolaires.

Cette commission doit favoriser la recherche d'une réponse éducative personnalisée. L'objectif est d'amener l'élève à réfléchir au sens de sa conduite, aux conséquences de ses actes pour lui-même et autrui.

Cette commission peut également être consultée lorsque des incidents graves ou récurrents surviennent, participant ainsi à la mise en place d'une politique de prévention.

Mme Faccenda présente les membres de la Commission Educative (Cf. annexe 4).

7. Installation du Conseil de la Vie Collégienne (CVC)

Mme la Principale indique que le Conseil Vie Collégienne a pour objectif de rendre les élèves acteurs de la vie de leur établissement, d'être force de proposition. Avec cette expérience, les élèves pourront montrer leur investissement citoyen, développer leur sentiment d'appartenance au collège. Ce conseil se réunira au minimum avant chaque conseil d'administration, selon les besoins et à la demande des élèves. Il traitera des questions relatives à la vie de l'établissement :

- Les principes généraux de l'organisation des études et du temps scolaire,
- L'élaboration et la modification du projet d'établissement et du règlement intérieur,
- Les questions de restauration,
- La santé, l'hygiène et la sécurité,
- L'aménagement des espaces destinés à la vie collégienne,
- L'organisation des activités sportives, culturelles et périscolaires.

Mme Faccenda informe les membres du Conseil d'Administration du recrutement de deux services civiques depuis la reprise des vacances de Toussaint dans le cadre de mission d'animation de la Vie Collégienne. Ces recrutements doivent permettre l'ouverture du foyer des élèves sur le temps de la pause méridienne, en complément des nombreux ateliers proposés et des activités de l'association sportive. Et d'accompagner les délégués élèves du CVC dans leurs missions. Ces services civiques sont présents à hauteur de 24 heures par semaine et sont tutorés par Mme Madec.

Mme Faccenda précise que la parole sera donnée à chaque Conseil d'Administration au vice-président du Conseil Vie Collégienne pour en exposer ses remarques, propositions et actions.

Mme Faccenda présente la composition du conseil (Cf. annexe 5).

8. Installation de la Commission d'Hygiène Sécurité et Conditions au Travail (CHSCT)

Mme la Principale indique que cette commission est chargée de faire toutes les propositions utiles au Conseil d'Administration au vu de promouvoir la formation à la sécurité et de contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement.

Mme Faccenda en présente la composition (Cf. annexe 6).

Mme Faccenda indique qu'une commission de sécurité aura lieu durant l'année 2024, elle contribuera à mettre à jour le PPMS de l'établissement et organiser la mise en œuvre des exercices de sécurité. Cette instance peut être réunie à la demande d'un personnel de l'établissement.

Mme Bihan indique que M. Muller a soulevé un problème de circulation aux abords de

l'établissement rue Hoche, en effet, le trottoir est réduit en taille sur une partie de la rue et les élèves doivent descendre sur la route ou traverser pour circuler ce qui constitue un danger. C'est un sujet qui peut notamment être évoqué en CHSCT.

Point II. Points financiers

1. Budget 2024

En l'absence de gestionnaire nommé au Collège en remplacement de Mme Scaerou, Mme Faccenda présente le budget en commençant par un rappel des principes fondamentaux (Cf. annexe 7 : projet de budget et annexe 8 : rapport du chef d'établissement et du gestionnaire).

Mme Faccenda remercie Mme Scaerou pour la transmission des pièces nécessaires à l'élaboration du budget avant son départ vers de nouvelles fonctions le 24 octobre, M. Anohan R Conseil au rectorat pour son accompagnement et sa disponibilité pour l'élaboration du budget, ainsi que Monsieur Dekindt, agent comptable.

La dotation du Conseil Départemental est de 85 318 euros (cf.annexe 9). Mme Faccenda indique qu'une subvention complémentaire de 2257 euros sera allouée par le Conseil Départemental au printemps 2024, suite à un réajustement des effectifs dans le calcul de la dotation. La demande sur edemarche a été faite ce jour.

La "philosophie" générale de la RCBC, entrée en vigueur en 2013, doit permettre de repérer facilement les objectifs (domaines) déterminés par l'établissement et repérer les charges et les recettes qui ont permis de les atteindre (activités). C'est une logique qui permet au chef d'établissement de pouvoir piloter à tout moment la structure, et aux administrateurs de se prononcer face à des éléments financiers clairs.

La structure budgétaire jusqu'à 2022 présentait, deux inconvénients : la multitude de domaines d'une part, et l'accumulation de charges dans certaines activités, d'autre part. A titre d'exemple les "activités pédagogiques collège" ne permettaient pas de distinguer les charges liées à l'enseignement, d'isoler le CDI ou la SEGPA, ou encore les "frais généraux" au service ALO ou l'"achat divers self" au SRH.

Certains domaines sont ainsi limités (en en cumulant certains) et d'autres étoffés pour faciliter le pilotage l'établissement.

Le total général des dépenses est de 504 879,15 euros et le total des recettes est de 488 090,01 euros un prélèvement sur fonds de roulement est nécessaire et estimé à 15 293,26 euros. Le fonds de roulement estimé après prélèvement est de 29 767,98 euros soit 30 jours de fonctionnement. (cf. Annexe 10)

Mme Pleven demande si on est en mesure de savoir quel est la hausse prévue de la viabilisation de l'établissement. Mme Faccenda explique que les tarifs seront connus par l'établissement et qu'il y aura probablement une hausse des tarifs.

19h45 Camille LEGRAND quitte le conseil d'administration, il reste 20 membres votant.

Mme Monot s'interroge sur le projet web-radio et la sortie à l'Opéra de Rennes qui apparaissent dans le budget.

Mme Le Huludut à l'origine du projet de web-radio indique qu'une demande de subvention pour le matériel a été faite auprès du Conseil Départemental, qui soutient le projet. L'association OUFIPO interviendra au Collège pour accompagner la mise en œuvre de cette web radio, avec pour idée dans les années à venir de généralisation son utilisation à l'ensemble du collège.

Mme Pleven indique qu'une sortie pédagogique pour les 3èmes CHAM à Rennes pour visiter l'Opéra est en projet.

Sur le rapport du Chef d'Établissement, Madame Faccenda demande aux membres du Conseil l'approbation du budget initial de l'exercice 2024 :

VOTE		
Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0

2. Délégation de signature Chef d'Établissement

Conformément à la réforme budgétaire et comptable des EPLE et sur le rapport du Chef d'Établissement, le Conseil d'Administration donne délégation au Chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et relatif aux marchés publics d'autre part.

VOTE		
Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0

Le Chef d'Établissement délègue sa signature pour les conventions de stage de 4èmes SEGPA et 3èmes SEGPA à Madame Nathalie Durand, Directrice Adjointe de SEGPA

VOTE		
Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0

3-Conventions

Mme Faccenda indique qu'aucune convention ne sont à ce jour à signer ou en retard de signature.

4- Tarifs de réparation

Le Conseil d'Administration autorise l'ordonnateur à encaisser les frais liés aux frais de photocopies N/B, couleur, les frais de dégradation de matériels, de manuels, de CD et toute autre dégradation ou perte subit par l'établissement (cf. annexe 11).

VOTE		
Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0

Point III Equipements et travaux

Mme Faccenda indique que la demande d'amélioration de l'abri à vélo évoquée lors du dernier conseil d'administration du 17 octobre a été transmise à Monsieur Kerouanton, qui suite activement les travaux au Collège.

Mme Faccenda indique que les travaux concernant le préau sont en cours de finition et le projet de réfection de 3 salles par an est toujours suivi attentivement par Monsieur Kerouanton et elle-même.

Mme Faccenda fait le bilan de la tempête CIARAN en date du 1^{er} novembre. Aucun dégât matériel n'est à déplorer, exception faite du muret à l'entrée du collège, rapidement réparé par Monsieur Foll. Il n'y a pas eu de problème de courant, de panne de réseau ou autre dégradation matérielle.

Les arbres du Collège ont quant eux subi des dommages. Le Conseil Départemental a mandaté une entreprise d'élagage pour sécuriser les arbres, positionnant le Collège en prioritaire.

Dans le cadre de la mise en sécurité du Collège pour l'accueil des membres de la communauté éducative le lundi 6 novembre, Mme Faccenda remercie :

- M. Kerouanton pour sa disponibilité, son écoute et son accompagnement dès le jeudi 1^{er} novembre et jusque-là reprise le lundi 6 novembre.
- Madame Esnault, Directrice Académique et ses collaborateurs pour leur disponibilité et leur accompagnement dès le jeudi 1^{er} novembre.
- Monsieur Penon, Directeur des Collèges du Conseil Départemental et ses collaborateurs pour leur disponibilité et leur accompagnement dès le jeudi 1^{er} novembre
- Monsieur Marier pour la vérification et le contrôle du service restauration dès le jeudi 1^{er} novembre
- M. Foll pour la mise en sécurité du collège, notamment au niveau des arbres.
- Mme Honorine pour la mise en sécurité du collège, notamment au niveau du balayage des feuilles pouvant être glissante devant l'établissement ;
- Les professeurs d'EPS pour leur adaptabilité suite à la fermeture des installations d'EPS (gymnase et plateau sportif) du lundi 6 au vendredi 10 novembre.
- Les services de la municipalité et M. Marrec responsable des installations sportives, permettant une réouverture de ces espaces dès le lundi 13 novembre

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Faccenda remercie les membres du Conseil, lève la séance à 19h59. Mme Faccenda remercie l'équipe de restauration pour la magnifique collation préparée et invite les membres à se rendre au buffet.

La Présidente du Conseil d'Administration

Le Secrétaire de séance

Mme FACCENDA



Mme MADEC



Quorum :

Présents :

	Qualité	Nom du titulaire	Suppléant	Emargement	
1. Equipe de direction	Principale	Mme FACCENDA			
	Adjoint Directrice SEGPA	Mme DURAND			
	Gestionnaire				
	CPE	Mme MADEC			
	Agent Comptable	Mr DEKINDT			
2. Représentants de la collectivité territoriale	Département du Finistère	Mme BONNARD-LE FLOC'H	Mme TARAGNA		
		Mr TRABELSI <i>Excuse</i>	Mr SCHNEIDER		
	Représentant de la Mairie	Mr PICHON	Mr NEDELEC		
		Mr BAZIRE	Mme TOURNIER		
3. Personnalités qualifiées	Directeur du Conservatoire de Brest	Mr SCHUSTER			
	Directeur de la MPT de Pen-Ar-Créac'h	Mme MERCIER		<i>Excusée</i>	
4. Personnels élus de l'établissement	Professeurs	Mr PICHÉREAU	Mr BUATOIS		
		Mme GICQUEL <i>Excusée</i>	Mme LE HULUDUT		
		Mme FAVROT	Mme BILLINGTON		
		Mme WASIUTEK <i>Excusée</i>	Mme BLED		
		Mme MAGOT	Mme ABOLLIVIER		
		Mme PLEVEN	Mme CANN		
		Mme NORET	Mr GUEGANTON		
	TOS	Mme HONORINE			
		Mr MARIER			
		Mme PICARD <i>Excusée</i>			
	5. Parents d'élèves et élèves	Parents d'élèves	Mr TEXIER	Mme GUEGUEN	
			Mme MONOT	Mr CREIGNOU	
			Mme BIHAN <i>Bihy</i>	Mme GUILLOUROUX	
			Mr VANTIS <i>excusée</i>	Mr BOREL	
Mme VANTIS <i>MS</i>			Mme GUILLION		
Mr MULLER <i>excuse</i>			Mr LE FLOC'H		
Mr BOSSER					
Elèves		MARCHAND Agathe	LE GOFF Erinn		
		PISCIOTTA Mathias <i>Excuse</i>	DRAME Amy		
		JACINTO Nirina	LEGRAND Camille		

Brest, le mardi 14 novembre 2023,

collège
Anna Marly

académie
Rennes
Éducation
nationale

ORDRE DU JOUR
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 21 NOVEMBRE 2023
à 18h00 en salle de réunion

Ordre du jour :

- Approbation de l'ordre du jour
- Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 17 octobre 2023

Point I– Vie pédagogique et vie scolaire

1. Règlement Intérieur du Conseil d'Administration
- 2- Commission Permanente
3. Installation du Conseil Pédagogique.
4. Installation du Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté.
5. Installation du Conseil de Discipline.
6. Installation de la Commission Éducative.
7. Installation du Conseil Vie Collégienne.
8. installation du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

Point II– Points financiers

1. Budget 2024
2. Délégation de signature Chef d'Établissement
3. Conventions
- 4- Tarifs de réparation

Point III- Point sur les travaux



REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE

Le présent règlement intérieur détermine l'organisation et le fonctionnement du conseil d'administration du collège Anna Marly de Brest

ARTICLE 1 (article 12 du décret du 31 octobre 1990)

Le conseil d'administration se réunit en séance ordinaire sur l'initiative du chef d'établissement au moins trois fois par an. Il est en outre réuni en séance extraordinaire à la demande de l'autorité académique, de la collectivité territoriale de rattachement, du chef d'établissement ou de la moitié au moins de ses membres sur un ordre du jour déterminé.

ARTICLE 2 (article Art R 421-25 du Décret du 21 décembre 2020)

« Le chef d'établissement fixe l'ordre du jour, les dates et heures des séances du conseil d'administration en tenant compte, au titre des questions diverses, des demandes d'inscription que lui ont adressées par les membres du conseil. Il envoie les convocations, accompagnées de l'ordre du jour et des documents préparatoires, au moins huit jours à l'avance, ce délai pouvant être réduit à un jour en cas d'urgence

ARTICLE 3 (article 15 du décret du 30 août 1985)

Les séances du conseil d'administration ne sont pas publiques. L'autorité académique ou son représentant peut assister aux réunions du conseil d'administration. Le président du conseil d'administration peut inviter à titre consultatif toute personne dont la présence paraîtrait utile.

ARTICLE 4

Les titulaires sont convoqués à chaque Conseil d'Administration. En cas d'absence d'un titulaire, celui-ci organisera son remplacement auprès d'un suppléant.

ARTICLE 5

Les séances débutent, sauf exception, à 18h00 et sont organisées de préférence le lundi, mardi ou jeudi. La durée des séances est fixée à 3 heures 30, avec prolongation possible de 30 min au maximum. Si cette prolongation s'avérait insuffisante, le Conseil d'administration se réunira dans un délai de 48h maximum.

ARTICLE 6

Le procès-verbal du Conseil d'Administration précédent est adopté en début de séance.

ARTICLE 7

Un secrétaire de séance sera désigné en début de séance.

ARTICLE 8

Les votes sont personnels, ils interviennent à la majorité des suffrages exprimés. La voix du Président est prépondérante en cas de partage des voix. Le vote secret est de droit si un membre du Conseil le demande.

ARTICLE 9 - Les dispositions du présent règlement sont adoptées par le Conseil d'Administration dans sa séance du 21 novembre 2023 pour la durée de l'année scolaire 2023-2024.

COMITE D'ÉDUCATION A LA SANTÉ ET CITOYENNETE

2023/2024

Instance de réflexion, d'observation et de proposition qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière d'éducation à la citoyenneté et à la santé et de prévention de la violence, intégrée au projet d'établissement. Le CESC organise également le partenariat en fonction des problématiques éducatives à traiter.

Chef d'Établissement	Mme Faccenda
Personnels d'éducation, sociaux et de santé	Mme Madec Mme Laffitte Mme Abjean
Représentants élus des personnels enseignants et personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service.	Mme Wasiutek-Mme Pleven M.Pichereau-Mme Gicquel
Représentants élus des parents d'élèves	Mme Monot M.Bosser
Représentant élu des élèves	M.Piscciotta
Représentants de la Ville et de la Collectivité de rattachement	M.Bazire

CONSEIL DE DISCIPLINE

2023/2024

Chef d'Établissement	Mme Faccenda
Gestionnaire	En attente de nomination
Conseiller Principal d'Éducation	Mme Madec
Représentants des personnels 4 au titre des personnels d'enseignement et d'éducation 1 au titre des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service	 Mme Bled-M.Buatois Mme Billington- Mme Noret Mme Gicquel-Mme Magot Mme Favrot M.Marier-Mme HonORINE
Représentants élus des parents d'élèves (3)	M.Vantis-Mme Vantis M.Textier-Mme Bihan M.Muller-Mme Guéguen
Représentant élu des élèves (2)	Mlle Le Goff-Mlle Marchand Mlle Jacinto

COMMISSION ÉDUCATIVE

2023/2024

Chef d'Établissement	Mme Faccenda
Conseiller Principal d'Éducation	Mme Madec
Représentants des personnels au titre des personnels d'enseignement et d'éducation (2) au titre des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques , ouvriers et de service (2)	Mme Billington-Mme Bled Mme Favrot-Mme Abollivier M.Marier-Mme Picard Mme Honorine
Représentants élus des parents d'élèves (3)	M. Texier-Mme Bihan M. Muller-M. Creignou M. Vantis-Mme Vantis
Représentants élus des élèves (3)	Mlle Jacinto Mlle Legrand M. Pisciotta

CONSEIL VIE COLLÉGIENNE

2023/2024

Chef d'Établissement	Mme Faccenda
Gestionnaire	En attente de nomination
Conseillère Principale d'Éducation	Mme Madec
Vice-Présidente-membre du CA	Mlle Jacinto
Élèves	Mlle Razamandimby 6 ^{ème} 1 Mlle Beye 6 ^{ème} 2 Mlle Ali 6 ^{ème} 3 Mlle Le Henanf 6 ^{ème} 3 M.Guillouroux 5 ^{ème} 3 Mlle Cuiffardi 4 ^{ème} 1 Mlle Chenaf 4 ^{ème} 1 Mlle Teach 4 ^{ème} 1 Mlle Said 4 ^{ème} 1 Mlle Vourch 3 ^{ème} 2 Mlle Tehahetua 3 ^{ème} 2
Représentants élus des parents d'élèves et Représentants élus des personnels (7)	Mme Abollivier Mme Billington M.Guegantou Mme Bihan Mme Monot Mme Guéguen

COMMISSION CHSCT

2023/2024

Chef d'Établissement	Mme Faccenda
Gestionnaire	En attente de nomination
Directeur de SEGPA	Mme Durand
Conseiller Principale d'Éducation	Mme Madec
Représentants des personnels au titre des personnels d'enseignement et d'éducation (2) au titre des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques , ouvriers et de service (2)	M.Pichereau-M.Buatois Mme Gicquel M.Marier-Mme Picard Mme Honorine
Représentants élus des parents d'élèves (2)	M.Muller Mme Bihan
Représentant Collectivité de Rattachement (1)	M.Trabelzi
Représentant Élève	Mlle Jacinto Mlle Legrand



Finistère
Penrh-ar-Bed

CALCUL DE LA DOTATION DE FONCTIONNEMENT 2024

Collège : Anna Marly

Ville : BREST

- CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉTABLISSEMENT -

	2023		2024	
EFFECTIFS	TOTAL	337		308
	Dont SEGPA	63		49
	Dont division ULIS / Classe relais / UP2A			1
	Dont internes			0
	Nombre de divisions	15		15
SUPERFICIE	Bâtie	4 729		4 729
	Non-bâtie	8 759		8 759
	REP			
Indice Position Sociale pris en compte ou REP	IPS faible		oui	
	Montant	85 865		
FONDS DE ROULEMENT inscrit au compte financier 2021	Nombre de jours de fonctionnement pris en compte (recalculé sur la moyenne des charges de fonctionnement 2018 et 2019)	109		
	Montant			58 168
FONDS DE ROULEMENT inscrit au compte financier 2022	Nombre de jours de fonctionnement			71
	Montant			

- CALCUL DE LA DOTATION THÉORIQUE -

DOTATION	Critères	2023	2024
VIABILISATION	80% viabilisation (inscrite au budget 2023 + complètement voté en Commission permanente du CD 29 et diminuée de 30%)	54 400	55 391
	Sous-total	54 400	55 391
DOTATION ENTRETIEN	Surface bâtie x 2,38 € / m ²	11 255	11 255
	Surface non bâtie x 0,20 € / m ²	1 752	1 752
	Sous-total	13 007	13 007
DOTATION EFFECTIFS	Effectifs saut SEGPA		
	100 premiers élèves x 88 € / élève + 42 € par élève supplémentaire	16 108	15 478
	SEGPA	7 245	5 635
	Forfait ULIS/relais/UP2A 800 € par division		600
Sous-total	23 353	21 713	
DOTATION DÉPLACEMENTS	Dotation qui dépend du nombre de divisions et de la zone d'implantation du collège	255	255
	Sous-total	255	255
	Internat : 6 000 € pour 10 élèves + 108,5 € par élève supplémentaire		
	IPS ou REP : Effectifs x 17 €	5 729	
DOTATIONS PARTICULIÈRES	Dotation ascenseurs - (600 € par ascenseur)	1 200	1 200
	Gymnases - 1000 € par gymnase)		
	Infirmierie (1,50 € par élève)	506	462
	Autres (CHA.M.D,...)	1 200	1 200
Sous-total	8 635	2 862	
T O T A L		99 649	93 228

Dotation nette 2023	Dotation théorique 2024	Abattement fonds de roulement	Dotation nette 2024
92 837 €	93 228 €	0 € ¹	85 318 €

→ Les montants étant arrondis (aucun chiffre après la virgule), il est possible qu'un décalage existe dans le total.

¹ pas d'abattement

ORDONNATEUR : Marie FACCENDA
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Eric DEKINDT

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

RESULTAT DETAILLE PAR SERVICE			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	OUVERTURES DE CREDITS	PRÉVISIONS DE RECETTES	DIFFÉRENCE RECETTES-DÉPENSES
Activité pédagogique	62 981.72	62 525.72	-456.00
Vie de l'élève	181 486.23	181 486.23	0.00
Administration et logistique	100 612.51	84 279.37	-16 333.14
Total services généraux (1)	345 080.46	328 291.32	-16 789.14
Restauration et hébergement	119 548.69	119 548.69	0.00
Bourses nationales	40 250.00	40 250.00	0.00
Total services spéciaux (2)	159 798.69	159 798.69	0.00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	504 879.15	488 090.01	-16 789.14

ORDONNATEUR : Marie FACCENDA
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Eric DEKINDT

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

PREVISIONS BUDGETAIRES					
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
	DEPENSES			RECETTES	
	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux autorités de contrôle	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration
Activité pédagogique	62 981.72			62 525.72	
Vie de l'élève	181 486.23			181 486.23	
Administration et logistique	100 612.51			84 279.37	
Total services généraux (1)	345 080.46			328 291.32	
Restauration et hébergement	119 548.69			119 548.69	
Bourses nationales	40 250.00			40 250.00	
Total services spéciaux (2)	159 798.69			159 798.69	
					Cadre réservé aux autorités de contrôle

ORDONNATEUR : Marie FACCENDA
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Eric DEKINDT

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

PREVISIONS BUDGETAIRES					
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
	DEPENSES			RECETTES	
	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux autorités de contrôle	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	504 879.15			488 090.01	

Résultat prévisionnel	-16 789.14
CAF ou IAF	-15 293.26

SECTION OPERATIONS EN CAPITAL	
Opérations en capital	0.00
Total dépenses et recettes inscrites au budget	504 879.15

ORDONNATEUR : Marie FACCENDA
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Eric DEKINDT

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

REALISATION DE L'EQUILIBRE BUDGETAIRE	
---------------------------------------	--

Rappel de la section de fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	504 879.15	488 090.01
	Résultat prévisionnel	-16 789.14

Tableau prévisionnel de financement		
	Emplois	Ressources
Opérations d'investissement	0.00	0.00
IAF	15 293.26	0.00
Prélèvements sur fonds de roulement	0.00	15 293.26
Total	15 293.26	15 293.26

Montant du fonds de roulement			
Montant au dernier compte financier	Prélèvements déjà autorisés	Prélèvement proposé	FDR estimé
58 168.29	13 107.05	15 293.26	29 767.98

ORDONNATEUR : Marie FACCENDA
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Eric DEKINDT

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

PREVISIONS BUDGETAIRES									
Etat des origines de financement									
	Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes					
	Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'année N-1	Proposition du chef d'établissement	Rappel des recettes admisées au budget initial de l'année N-1	Total	Etat	Proposition du chef d'établissement			
						Région, Dépt, Grpt communes et Autres Coll	Ressources propres	Autres	
SECTION DE FONCTIONNEMENT									
Activité pédagogique	42 504.00	62 981.72	42 504.00	62 525.72	3 214.66	51 577.56	4 532.00		3 201.50
Vie de l'élève	137 590.63	181 486.23	137 590.63	181 486.23	179 174.92	2 311.31	0.00		0.00
Administration et logistique	131 603.61	100 612.51	126 566.45	84 279.37	0.00	62 571.38	21 707.99		0.00
Total services généraux (1)	311 698.24	345 080.46	306 661.08	328 231.32	182 389.58	116 460.25	26 239.99		3 201.50
Restauration et hébergement	120 450.31	119 548.69	120 450.31	119 548.69	0.00	0.00	119 548.69		0.00
Bourses nationales	34 000.00	40 250.00	34 000.00	40 250.00	40 250.00	0.00	0.00		0.00
Total services spéciaux (2)	154 450.31	159 798.69	154 450.31	159 798.69	40 250.00	0.00	119 548.69		0.00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	466 148.55	504 879.15	461 111.39	488 030.01	222 639.58	116 460.25	145 788.68		3 201.50
TOTAL GENERAL	466 148.55	504 879.15	461 111.39	488 030.01	222 639.58	116 460.25	145 788.68		3 201.50

ORDONNATEUR : Marie FACCENDA
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Eric DEKINDT

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

SERVICE GENERAL - AP : Activité pédagogique

Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes							
Domaine	Activité	Libellé	Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement	Domaine	Activité	Compte	Imputation	Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement
CREGLO		CREDITS GLOBALISES	2 700.00	3 214.66		0DEGRAD	7088	Autres produits activ.annexes		200.00
0COR		CARNETS CORRESPONDANCE	1 000.00			0TAXE	7487	Prod.vers.lib. exon. taxe app.		3 071.50
0MANUEL		MANUELS SCOLAIRES	800.00			2DOTF	7443	Subventions Département		22 913.00
13AIP		Aides à l'insertion professionnelle		434.00	CREGLO			CREDITS GLOBALISES		2 700.00
13COR		Carnets de correspondance	200.00	1 100.00		13AIP	7411	Subventions minis.educ.nat.		3 214.66
13MS-		Manuels scolaires		1 080.66		13COR	7411	Subventions minis.educ.nat.		434.00
13REP		Droits de reprographie	700.00	600.00		13MS-	7411	Subventions minis.educ.nat.		1 100.00
ENSGEN		ENSEIGNEMENT GENERAL	10 100.00	14 835.00		13REP	7411	Subventions minis.educ.nat.		1 080.66
0CDD		POLE CDD	1 600.00	1 600.00		2DOTF	7443	Subventions Département		600.00
0CREDITS		CREDITS ENSEIGNEMENT	6 500.00	7 000.00	ENSGEN			ENSEIGNEMENT GENERAL		1 800.00
0SEGPA		SEGPA DEPENSES COMMUNES		5 635.00		0TAXE	7487	Prod.vers.lib. exon. taxe app.		10 100.00
0TAXE		TAXE APPRENTISSAGE	2 000.00			2DOTF	7443	Subventions Département		2 000.00
0ULIS		ULIS		600.00	EPS			EQUIPEMENTS SPORTIFS		8 100.00
EPS		EQUIPEMENTS SPORTIFS	13 200.00	14 231.98		2GYMN	7443	Subventions Département		13 200.00
2GYMN		UTILISATION EQUIPEMENTS SPORTIFS	13 200.00	13 225.00		2PISC	7443	Subventions Département		13 225.00
2PISC		PISCINE UTILISATION CG29		902.00		2SPORT	7443	Subventions Département		602.00
2SPORT		ACHAT MATERIEL SPORTIF-CG29		1 04.98	PROJ			PROJET SORTIES		104.98
PROJ		PROJET SORTIES		20 522.08		0BM-FLAMM	7444	Subv. Communes gpt. collectiv.		14 432.58
0BM-FLAMM		CONCOURS EGALITE FLAMME OLYMP		500.00		0BM-KAYAK	7444	Subv. Communes gpt. collectiv.		500.00
0BM-KAYAK		PROJET KAYAK-BM		2 016.00		0BM-NAUTI	7444	Subv. Communes gpt. collectiv.		2 016.00
0BM-NAUTI		RELIGIAT NAUTISME-BM		3 635.37		0BM-OLYMP	7444	Subv. Communes gpt. collectiv.		3 635.37
0BM-OLYMP		JOURNEE OLYMPIQUE		1 000.00		0BM-VOILE	7444	Subv. Communes gpt. collectiv.		1 000.00
0BM-VOILE		PROJET VOILE-BM		1 472.00		2EDUC-ATE	7443	Subventions Département		1 472.00

ORDONNATEUR : Marie FACCENDA
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Eric DEKINDT

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE
SERVICE GENERAL - VE : Vie de l'élève

Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes				
Domaine	Activité	Libellé	Imputation	Proportion du chef d'établissement	Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent	Proportion du chef d'établissement
AED		REMUNERATION AED					
	16AED	Assistant(e)s d'éducation (rém. et charges)		177 174.92	177 174.92	177 174.92	177 174.92
	16DAL	Dépenses administratives locales		176 674.92	176 674.92	176 674.92	176 674.92
AIDES				500.00	500.00	500.00	500.00
	16FS-	AIDES A CARACTERE SOCIAL		4 100.00	4 100.00	4 100.00	4 100.00
	2REST	Fonds social lycéen et collégien		2 000.00	2 000.00	2 000.00	2 000.00
PAIE A		AIDE RESTAURATION-CD29		2 100.00	2 100.00	2 100.00	2 100.00
	16AED	PAIE ASSISTANT EDUCATION					
	16AED	Assistant(e)s d'éducation (rém. et charges)		128 090.63	128 090.63	128 090.63	128 090.63
PROJ		PROJET SORTIES		211.31	211.31	211.31	211.31
	0CESC	PETITS DEJUNERS 6E		200.00	200.00	200.00	200.00
	0DELEGBMO	DELEGUES BMO		11.31	11.31	11.31	11.31
PROJET		PROJETS CULTURELS ARTISTIQUES ETABLISSEM					
	0BM	projets btm					
	0PJT ETAB	PROJET ETABLISSEMENT					
		Total du service		181 486.23	137 590.63	137 590.63	181 486.23
		Crédits votés par le C.A.					
		Recettes votées par le C.A.					

ORDONNATEUR : Marie FACCEANDA
COMPTABLE ASSIGNA TAIRE : Eric DEKINDT

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

SERVICE GENERAL - ALO : Administration et logistique

Ouvertures de crédits				Prévisions de recettes			
Imputation		Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement	Imputation		Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement
Domaine	Activité	Libellé	Domaine	Activité	Compte	Libellé	
ENTRE							
		ENTRETIEN			7443	Subventions Département	366.38
		CONTRATS DIVERS			7443	Subventions Département	62 205.00
		Fournitures entretien				CONTRIBUTION ENTRE SERVICES	14 000.00
		Produit entretien				Contrib. Entre services étab.	14 000.00
		Reparation				CONVENTION OCCUPATION PRECAIRE	10 000.00
		Contrats obligatoires				Autres produits activ.amenex	6 433.00
		Contrat ascenseur				Locations diverses	1 512.00
FRAIS						DOTATION CG29 FONCTIONNEMENT	4 921.00
		Frais généraux				Subventions Département	73 807.00
		Frais administratifs				MATERIELS	706.00
		Affranchissements				Subventions Département	706.00
		Assurances				MOBILIER	23 576.42
		Autres dépenses				Subventions Département	18 626.60
		Coopieur				Subventions Département	6 949.82
		Déplacements				Opérations spécifiques	4 477.03
		Fournitures administratives				Quote.pt.sub.inv.ople.resultat	2 115.25
		Taxes enlèvement ordures ménagères					2 115.25
		Index Education					
		Matériel					
		Reception					
		Telephone					
		Telephone internet					
		Skoln zen-cd29					
INFIRM		Infirmier					

ORDONNATEUR : Marie FACENDA
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Eric DEKINDT

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

SERVICE SPECIAL - SRH : Restauration et hébergement

Ouvertures de crédits		Prévisions de recettes				
Domaine	Activité	Libellé	Proportion du chef d'établissement	Imputation	Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent	Proportion du chef d'établissement
CH-SRH		CHARGES SRH	23 909,74 SRH			
	0ANV-HUIS	ADM NON VALEUR + HUISSIER	350,00	0COMM 7062	120 450,31	119 548,69
	0CINT	Contribution entre services de l'étab.	13 159,74	0FORE 7062	6 676,85	8 876,85
	0CONTRATS	CONTRATS DIVERS	3 500,00	0TICK 7062	113 771,52	109 261,84
	0MATERIEL	MATERIEL SRH	1 400,00			1 410,00
	0PRODUIT	PRODUIT ENTRETIEN	4 000,00			
	0REPARATI	REPARATION	1 500,00			
DENREE		DENREES ALIMENTAIRES	71 131,47			
	0DENR	Achats de denrées	71 131,47			
REVERS		REVERSEMENT CD29	24 507,48			
	2FARPI	CONTRIBUTION REMUNERATION PERSONNEL	24 507,48			
SRH		SERVICE DE RESTAURATION				
	0CINT	Contribution entre services de l'étab.	120 450,31			
	0CONTRATS	CONTRATS DIVERS	14 000,00			
	0DENR	Achats de denrées	2 999,99			
	0HUISSIER	FRAIS HUISSIER	71 667,94			
	0MATERIEL	MATERIEL SRH	250,00			
	0PRODUIT	PRODUIT ENTRETIEN	2 340,07			
	0REPARATI	REPARATION	2 000,00			
	2FARPI	CONTRIBUTION REMUNERATION PERSONNEL	2 500,00			
		Total du service	24 692,31			
		Total du service	119 548,69		120 450,31	119 548,69
		Crédits votés par le C.A			Recettes votées par le C.A	

ORDONNATEUR : Marie FACCENDA
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Eric DEKINDT

CALCUL DETAILLE DU SERVICE RESTAURATION HEBERGEMENT

Tableau 1		Constantes de l'établissement pour le fonctionnement de la restauration et de l'internat					
RECETTES	Imputation budgétaire			Compte	Nb Jo.	Charges de fonctionnement / Reversements - Assiette de calcul	
	Domaine	Activité	Activité			REVERSEMENT CT	CONTRIB SERVICE
DP 3 JOURS	SRH	0FORF	0FORF	7062	1	20.50%	20.00%
DP 4 JOURS	SRH	0FORF	0FORF	7062	1	20.50%	20.00%
DP 5 JOURS	SRH	0FORF	0FORF	7062	1	20.50%	20.00%
ELEVES AU TICKET	SRH	0TICK	0TICK	7062	0	20.50%	20.00%
Convives	Domaine	Activité	Activité	Compte	Nb Jo.	REVERSEMENT CT	CONTRIB SERVICE
COMMENSUAUX AGENTS	SRH	0COMM	0COMM	7062	1	20.50%	20.00%
COMMENSUAUX PERSONNEL	SRH	0COMM	0COMM	7062	1	20.50%	20.00%
COMMENSUAUX PERSONNEL T	SRH	0COMM	0COMM	7062	1	20.50%	20.00%

DEPENSES	Imputation budgétaire	
	Domaine	Activité
REVERSEMENT CT	REVERS	2FARPI
CONTRIB SERVICE	CH-SRH	0MATERIEL
CONTRIB SERVICE	CH-SRH	0PRODUIT
CONTRIB SERVICE	CH-SRH	0ANV-HUIS
CONTRIB SERVICE	CH-SRH	0REPARATI
CONTRIB SERVICE	CH-SRH	0CINT
CONTRIB SERVICE	CH-SRH	0CONTRATS

CALCUL DETAILLE DU SERVICE RESTAURATION HEBERGEMENT

Tableau 2		Calcul détaillé des recettes et des dépenses									
RECETTES		Montant des charges de fonctionnement et des reversements									
Elèves	Nbre	Tarif	Total	Nb rep	REVERSEMENT CT	CONTRIB SERVICE					
DP 3 JOURS	2138	3.63	7 760.94	2138	1 590.99	1 592.19					
DP 4 JOURS	2549	3.55	90 698.95	2549	18 593.28	18 139.79					
DP 5 JOURS	3131	3.45	10 801.95	3131	2 214.40	2 160.39					
ELEVES AU TICKET	300	4.70	1 410.00	300	289.05	282.00					
		Total	110 671.84	31118	22 687.73	22 134.37					
Convivés	Nbre	Tarif	Total	Nb rep	REVERSEMENT CT	CONTRIB SERVICE					
COMMENSAUX AGENTS	465	3.70	1 720.50	465	352.70	344.10					
COMMENSAUX PERSONNEL	465	4.61	2 143.65	465	439.45	428.73					
COMMENSAUX PERSONNEL T.	930	5.39	5 012.70	930	1 027.60	1 002.54					
		Total	8 876.85	1860	1 819.75	1 775.37					
		Total général	119 548.69	32978	24 507.48	23 909.74					

DEPENSES	Montant
REVERSEMENT CT	24 507.48
CONTRIB SERVICE	23 909.74
Total général	48 417.22

Dépenses hors crédit nourriture	48 417.22
Dépenses crédit nourriture	71 131.47
Coût unitaire moyen restauration/hébergement	3.63

ORDONNATEUR : Marie FACCENDA
 COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Eric DEKINDT

CALCUL DETAILLE DU SERVICE RESTAURATION HEBERGEMENT

Tableau 3		Budget du Service Restauration Hébergement				
Domaines	Ouvertures de crédits		Prévisions de recettes			
	Activités	Montant	Domaines	Activités	Compte	Montant
CHARGES SRH	ADM NON VALEUR + HUISSIER	350.00	SERVICE DE RESTAURA	COMMENSAUX	7062	8 876.85
CHARGES SRH	CONTRATS DIVERS	3 500.00	SERVICE DE RESTAURA	ELEVES AU TICKET	7062	1 410.00
CHARGES SRH	Contribution entre services de l'étab.	13 159.74	SERVICE DE RESTAURA	FORFAIT DP ELEVES	7062	109 261.84
CHARGES SRH	MATERIEL SRH	1 400.00				
CHARGES SRH	PRODUIT ENTRETIEN	4 000.00				
CHARGES SRH	REPARATION	1 500.00				
REVERSEMENT CD29	CONTRIBUTION REMUNERATION PERSON	24 507.48				
Crédit nourriture		71 131.47				
	Total général	119 548.69			Total général	119 548.69

ORDONNATEUR : Marie FACCENDA
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Eric DEKINDTBUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE
ETAT DES EMPLOIS

Employeur	Fonctions	Catégorie	Effectifs ETP	Masse financière	Observations
EPL	Fonctions Educatives	fonction educative	5.00	176 674.92	
		Total	5.00	176 674.92	
ETAT	Fonctions Enseignement / Formations	enseignants	28.30	2 042 118.50	ENSEIGNEMENT EDUCATION SANTÉ SOCIAL DIRECTION ADMINISTRATION
	Fonctions Education, Santé, Social	education santé	2.12	119 052.96	
	Fonctions Encadrement, Administration et Finances	administration	4.47	351 279.76	
		Total	34.89	2 512 451.22	
CT-MET-EPC	Fonctions Entretien & Maintenance	entretien maintenance	5.00	140 517.53	
	Fonctions Restauration & Hébergement	restauration	2.00	56 207.01	
		Total	7.00	196 724.54	
Total			46.89	2 885 850.68	

RAPPORT BUDGET PREVISIONNEL 2024

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 NOVEMBRE 2023

Le budget est un acte de prévision et d'autorisation

- pour une année (principe de l'annuité) du 1^{er} janvier au 31 décembre,
- dans un document unique (principe de l'unité)
- de toutes les ressources et les charges (principe de l'universalité)
- réparties selon leur nature dans des services (principes de spécialité)
- en respectant le principe de l'équilibre (équilibre réel)

Il doit donc retracer les dépenses et les recettes qui permettent à l'établissement scolaire de fonctionner pour l'année civile à venir. C'est un outil de pilotage pour le chef d'établissement qui prend en compte le projet d'établissement, le contrat d'objectif conclu avec l'autorité académique et les orientations fixées par la collectivité de rattachement. C'est un acte financier qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses de l'établissement.

Au cours de l'exécution budgétaire (du 1^{er} janvier au 31 décembre), le conseil d'administration pourra être amené à voter des « décisions budgétaires modificatives » pour ajuster le budget en fonction des événements qui peuvent survenir au cours de l'exercice budgétaire. En effet, à tout moment l'établissement doit pouvoir faire face à ses dépenses.

A la fin de chaque exercice, l'agent comptable et le gestionnaire présentent le compte financier de l'établissement pour l'exercice écoulé.

Le budget comprend une section de fonctionnement et une section d'investissement. Il est réparti en cinq services :

- trois services généraux :
 - Activité pédagogique (AP) pour les dépenses liées à l'enseignement,
 - Vie de l'élève (VE) pour les dépenses liées aux aides et à la vie de l'élève dans le collège
 - Administration et logistique (ALO) regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de l'établissement pour l'accueil des élèves et des personnels.
- deux services spéciaux :
 - les bourses nationales (SBN)
 - le service de restauration et d'hébergement (SRH)

- un service réservé aux opérations d'immobilisation (OPC) pour les dépenses d'investissement supérieures à 800 € HT.

Chaque service est divisé en Domaines puis en code d'Activités pour les rendre plus lisibles et pour permettre aux principaux financeurs d'identifier clairement toutes les dépenses qu'ils subventionnent (0 : pas de subvention spécifique ; 1 : Etat ; 2 : Département).

A la rentrée 2023, le collège compte **336** élèves dont **230** demi-pensionnaires.

Pour l'année 2023-2024, il y a 42 ETP (équivalent temps plein) qui travaillent au sein de l'établissement : 35 sont rattachés à l'éducation nationale (direction et administration, enseignement et éducation) et 7 sont rattachés au Département (service général, maintenance et restauration).

Le budget est construit en premier lieu par le recensement des recettes puis l'affectation des dépenses.

LES RECETTES

Les ressources du collège ont quatre origines :

I. LE DEPARTEMENT – collectivité de rattachement

Le collège reçoit du Département une Dotation Globale de Fonctionnement qui, pour 2024, s'élève à **85 318.00 €** déduction faite de la moitié des recettes liées aux locations de 2022 (-7 910.00 €). Sans cette déduction, la dotation aurait été de 93 228.00 €.

Cette dotation doit couvrir les besoins en fonctionnement de l'établissement.

Pour le budget 2024, la dotation globale de fonctionnement a été répartie entre le service Activités Pédagogiques (22 913.00 €), le service Vie de l'élève (200.00 €) et le service Administration et Logistique (62 205.00 €).

Par ailleurs, le Département apporte d'autres subventions, essentiellement pour participer aux dépenses liées aux projets apparaissant au service AP :

- projet Kayak pour 1398.00 € dont 30.00 € de reliquat année antérieure
- projet Voile pour 814.00 €
- projet Web radio pour 1384.71 €

Il apporte également son concours pour :

- Utilisation des équipements sportifs – 13 225.00 € ouverts de manière prévisionnelle
- Transport Piscine pour 902.00 € dont 2.00 € de reliquat

D'autres recettes sont inscrites au budget 2024 et correspondent à des reliquats de subvention des années antérieures reportés en 2024 :

- matériel EPS pour 104.98 €

- collège au Cinéma pour 370.00 €
- Kaleta « Dansons la peur » pour 126.00 €
- Tapis miroir pour 716.50 €
- Atelier artistique pour 1000 €

Pour les autres services, un reliquat de subvention du conseil départemental du Finistère est ouvert au service ALO pour 336.38 € ; il s'agit de la subvention « Skoln'zen » utilisée par les services médicaux et sociaux pour plusieurs établissements du secteur.

Enfin, le conseil départemental a mis en place un bouclier tarifaire pour la restauration des élèves boursiers demi-pensionnaire afin de limiter à 2.00 € le prix du repas de ces élèves.

Pour 2024, il est prévu à ce titre, au service VE, une subvention de 2 100.00 €.

II. L'ETAT

Les subventions versées sous conditions d'emploi par l'Etat :

1. Les **bourses nationales** attribuées par l'Etat pour être reversées aux familles ou pour participer aux frais de restauration. Au budget 2024, elles sont estimées à 40 250 .00€ pour 130 boursiers (pour mémoire il y avait 121 boursiers en 2023).
2. Le **fonds social des collégiens**. Le montant de la dotation sera connu au 1^{er} semestre 2024. 2000.00 € sont ouverts pour les aides accordées en début d'année civile 2024 auxquels s'ajoutera la subvention qui sera perçue au titre de 2024.
3. Les **crédits pédagogiques** destinés au financement des manuels scolaires, des carnets de correspondance et des droits de reprographie.
Le montant des crédits pédagogiques est connu au 1^{er} semestre 2024 ; il sera ventilé par décision du conseil d'administration.
Toutefois, des crédits sont ouverts au budget 2024 pour prendre en compte les reliquats de subvention des années précédentes (1080.66 € pour les manuels scolaires et 434.00 € pour l'aide à l'insertion professionnelle).
1 700.00 € sont par ailleurs ouverts par estimation (600.00 € pour les droits de reprographie et les 1100.00 € pour les carnets de correspondance).
4. Le budget n'inclut pas la masse salariale des personnels d'Etat, sauf pour ce qui concerne les contractuels assistants d'éducation pour lesquels l'établissement est employeur.

176 674.92 € sont donc ouverts au service VE correspondant au coût salarial de nos 5 AED ; s'y ajoute 500.00 € de frais annexes (administratifs, visites médicales, etc.)

III. BREST METROPOLE

Brest Métropole est un partenaire de longue date du collège Anna Marly pour ce qui concerne la participation financière aux projets éducatifs dont sont bénéficiaires les élèves du collège. Pour 2024, les recettes suivantes sont ouvertes au service AP :

- Poursuite du cycle kayak pour tous les élèves de 4è pour 2016.00 €
- Poursuite du cycle voile pour 1472.00 €
- Journée de l'Olympisme et para-olympisme pour 1000.00 €
- Concours Flamme de l'égalité pour 500.00 €
- Reliquat de subvention des années précédentes pour 3635.37 destiné aux activités nautiques

Un reliquat de subvention est également ouvert au service VE pour 11.31 € pour la formation des délégués.

IV. LES RESSOURCES PROPRES A L'ETABLISSEMENT

Le collège gère et reçoit directement des recettes :

1. Les recettes propres à la restauration (service SRH) : il s'agit du versement des familles pour la demi-pension des élèves et de la vente de tickets de cantine aux commensaux. Ces recettes abondent le service SRH pour 119 548.69 €.
2. La participation des familles au voyage facultatif à Paris dans le cadre de la classe à horaires aménagés Danse (service AP) pour 4 332.00 €
3. Don du foyer de 190.00 € prévu dans le cadre de ce même voyage
4. 3011.50 € que l'établissement espère percevoir au niveau de la taxe d'apprentissage
5. Diverses recettes : dégradations matérielles, perte ou dégradation de manuels scolaires, pertes de carnet de correspondance par exemple inscrites pour 200.00 € au service AP.
6. La perception de loyers et de charges locatives pour deux logements dont les conventions d'occupation précaires courent jusqu'en juillet 2024 ; 703.00 € de loyers et 216.00 € de charges locatives calculées sur 7 mois sont donc inscrits au budget 2024, soit 6433.00 €.
7. Enfin, la contribution interne du service SRH vers le service ALO est calculée pour 13 159.74 €.

LES DEPENSES

La ventilation des dépenses se fait par Service.

❖ AP : Activités pédagogiques :

Pour 2024, les dépenses prévisionnelles du service AP s'élèvent à 62 981.72€.

Toutes les subventions listées ci-dessus sont destinées à financer les dépenses correspondantes.

La dotation globale de fonctionnement est utilisée, quant à elle, à hauteur de 22 913.00 € pour les besoins en ressources du CDI et les crédits affectés aux enseignements ainsi que les frais de reprographie et les différents projets (classe CHAD et CHAM, sorties dont sortie à l'Opéra de Rennes, intervention post-cr ation de la web radio).

D'autres sorties pourront avoir lieu en 2024, sans que leur financement soit r f renc  au budget car financ es directement par le PASS CULTURE.

Un voyage scolaire est par ailleurs pr vu   Paris pour la classe   horaires am nag s Danse pour 4 978.00 €. Le financement sera assur , comme vu dans la partie recettes, par la participation des familles et un don du foyer ; un pr l vement sur fonds de roulement de 456.00 € est n cessaire pour le financement de la part des accompagnateurs.

Le service AP est pr sent  avec un d ficit pr visionnel de 456.00 €.

❖ VE : VIE DE L' LEVE

Il s'agit des d penses relatives   l'am lioration de la vie des  l ves et au versement d'aides sociales attribu es aux familles sous conditions de ressources :

- Le fonds social cantine et coll gien pour le paiement des frais de cantine et de vie scolaire
- L'aide d partementale   la restauration qui est d duite du montant factur  aux familles.

Depuis l'exercice 2023 le budget de l' tablissement doit inscrire les salaires des 5 assistants d' ducation (AED) et les frais annexes (visite m dicale).

Enfin, les d penses li es aux actions « petits d jeuners pour les 6  » sont pr vues pour 200.00 € et « formation des d l gu s » pour 11.31 €.

Le service VE est pr sent  en  quilibre.

❖ ALO : ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE

Ce service retrace les frais de fonctionnement li s   la vie quotidienne de l' tablissement pour l'accueil des  l ves : les frais de communication, la viabilisation, les fournitures diverses, l'entretien, la reprographie, les r parations, les contr les de s curit  et de maintenance obligatoires.

De nombreux travaux sont r alis s par les unit s territoriales du D partement. Toutefois, il convient de permettre  galement   l' tablissement d'effectuer des achats et des travaux pour am liorer les conditions d'enseignement et d'apprentissage des  l ves.

Les d penses inscrites au domaine « viabilisation » restent incertaines en raison des tarifs non fix s   ce jour. L' tablissement a fait le choix de consentir un effort par rapport aux pr conisations du conseil d partement du Finist re en inscrivant pr s de 3.60 % de d penses suppl mentaires.

Le service ALO est pr sent  avec un d ficit pr visionnel de 14 837.26 €.

❖ SRH : SERVICE RESTAURATION HEBERGEMENT

Ce service spécial doit s'équilibrer.

Les dépenses sont constituées par :

- L'achat des denrées alimentaires (denrées standardisées, produits locaux, produits labellisés et produits bio).
- La contribution aux charges communes (20% des recettes, taux voté)
- La participation aux charges de personnel (20.50% des recettes) faisant l'objet de versements au conseil départemental du Finistère.

Les achats de denrées doivent respecter la loi EGALIM du 1^{er} novembre 2018. Les cantines scolaires doivent atteindre un approvisionnement minimum de 50% de produits de qualité dont 20% bio depuis le 1^{er} janvier 2022.

❖ SBN : SERVICE DES BOURSES NATIONALES

L'estimation pour 2024 est de 40 250.00 € pour 130 élèves concernées. Le montant versé en fin de trimestre aux familles éligibles est de 37€, 104€ ou 162€. Les frais de demi-pension sont déduits du montant des bourses à verser.

❖ OPC : OPERATIONS EN CAPITAL

Ce service concerne les achats immobilisés, c'est-à-dire l'achat de biens d'un montant supérieur à 800€ HT. Ils constituent le patrimoine de l'établissement et sont soumis à l'amortissement.

Pas d'opération en capital prévue pour 2024.

CONCLUSION

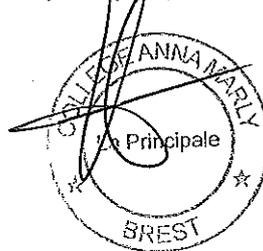
Le collège Anna Marly est un établissement à l'effectif stable.

Le budget prévisionnel 2024 est présenté avec un résultat prévisionnel de -16 789.14 € et nécessitera un prélèvement sur le fonds de roulement de 15 293.26 € (après déduction des amortissements) pour parvenir à un équilibre recettes / dépenses.

Ce prélèvement limitera le montant du fonds de roulement restant à exactement 30 jours de fonctionnement, ce qui correspond à un niveau de fonds de roulement cible comme préconisé par le conseil départemental du Finistère.

Par ailleurs, le conseil départemental du Finistère a calculé la dotation globale de fonctionnement sur un effectif de 306 élèves alors que l'établissement en compte 336. Une dotation complémentaire sera donc accordée au collège qui fera l'objet d'une décision budgétaire modificative soumise au vote du conseil d'administration.

La principale, Marie FACCENDA



EPLÉ : COLLEGE ANNA MARLY

RNE : 0291661Y

EXERCICE : 2023

FONDS DE ROULEMENT AU DERNIER COMPTE FINANCIER

	58 168,29 €
--	--------------------

FONDS DE ROULEMENT MOBILISABLE

Au 31/12/N-1	
Montant des cautions (165)	0,00 €
Montant des provisions (15,39,49)	-
FDR MOBILISABLE	58 168,29 €

Prise en compte du besoin en fonds de roulement	
Montant des stocks (classe 3)	4 378,28 €
Eventuellement : montant des créances contentieuses non provisionnées	-
	53 790,01 €

--	--

Capacité à prélever à la date du jour 22 novembre 2023	
MONTANT DES PRELEVEMENTS SUR FDR VALIDES DEPUIS LE DERNIER COMPTE FINANCIER	13 107,05 €
MONTANT DES PRELEVEMENTS SUR FDR PROPOSES	15 293,26 €
Capacité à prélever	25 389,70 €

Détermination nombre de jours de fonctionnement	
Au compte de résultat soldes débiteurs compte 60 à 65 au dernier compte financier	304 425,31 €
dépenses moyennes journalières dépenses nettes (comptes 60 à 65) / 360	846 €
Nombre de jours de fonctionnement sur FDR réellement mobilisable (FDR mobilisable/dépenses moyennes journalières) NB : Il convient de noter le fonctionnement du collège en cité scolaire avec le lycée qui porte l'ensemble des charges générales de fonctionnement par convention	30

The image shows a circular stamp of the school, 'COLLEGE ET LYCEE ANNA MARLY', with a central emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink.

TARIFS 2024

copie NB	0,20 €
Copie couleur	0,40 €
Carnet de correspondance	5,00 €
Dégradations volontaires et/ou pertes diverses : vaisselle, vitrage, mobilier, matériels pédagogiques	Valeur de l'achat à la date de la dégradation
CD perdu	3,00 €
Manuel scolaire perdu ou inutilisable et nécessitant d'être racheté par l'établissement	20,00 €

